

Présentation du Certificat d'Etudes Administratives

Enseignement à distance

OBJECTIFS



- Acquérir les outils et les méthodes nécessaires à la réussite des concours administratifs (*A, B ou C*).
- Apprécier les principaux enseignements portant sur les études administratives à Sciences Po Grenoble dans le cadre de son Bachelor
- Obtenir une formation certifiante sans interrompre son activité professionnelle (*formation à distance que vous suivez à votre rythme*).
- Anticiper une poursuite d'études en renforçant vos chances d'intégrer soit une spécialité de diplôme de Sciences Po Grenoble (*concours d'entrée en 4^{ème} année sous réserve de détenir une licence ou de déposer un dossier VAPP*) soit en 1^{er} cycle – concours d'entrée en 1^{er} année.

ORGANISATION



- La formation se déroule sur une année universitaire (*de septembre à juin*). Elle propose dix modules d'enseignement en ligne de 24h réparties sur deux semestres.
- Les étudiants seront évalués sur la base du contrôle continu tout au long de l'année : environ un devoir à rendre chaque semaine. Un grand oral se tiendra en mai dans les locaux de Sciences Po Grenoble afin de clôturer la formation.
- La pédagogie repose sur des supports de cours numériques ou sur des livres. Les matériaux pédagogiques et autres ressources à disposition sont accessibles depuis un site intranet propre à la formation (*hébergé sur la plateforme e-learning Chamilo*).

RECRUTEMENT



▪ **Pour candidater au CEA EAD**

Le recrutement s'effectue en deux temps :

1. Réalisation d'une candidature en ligne sur le site de Sciences Po Grenoble
2. Examen du dossier par les responsables pédagogiques

Ouverture du recrutement

Session 1 : du 22 mars 2018 à 17h00 au 22 mai 2018

Aucune inscription ne sera enregistrée passé ce délai

Session 2 : du 26 juin 2018 à 17h00 au 22 août 2018

Aucune inscription ne sera enregistrée passé ce délai

Conditions d'admission :

- Le niveau minimum requis pour intégrer la formation est le baccalauréat.
- Il est fortement conseillé de disposer d'un ordinateur avec une connexion internet.
- Cette formation est ouverte à la formation initiale et à la formation continue.

Tarifs (après validation au Conseil d'Administration de mai 2018) :

- Etudiant en formation continue avec une prise en charge : 3500€
- Etudiant en formation continue non pris en charge : 2100€
- Etudiant en formation initiale : 2100€

Pour obtenir des renseignements complémentaires :

- **Responsable pédagogique** Yann Echinard, Maître de conférences, Sciences économiques, IEP de Grenoble
Tel : 04.76.82.61.26 // yann.echinard@sciencespo-grenoble.fr
- **Référentes administratives et techniques**
Stéphanie Argoud – Wipawarn Thata Gestionnaires de l'enseignement à distance (EAD) contact-certificats-ead@sciencespo-grenoble.fr
- **Chargée de la formation continue** Elise Chagot – Service formation continue
elise.chagot@sciencespo-grenoble.fr

PROGRAMME

Attention : le programme est donné à titre indicatif et peut être sujet à des modifications.

Semestre 1 : De septembre à décembre

▶ Economie générale

L'enseignement d'économie vise à présenter des thèmes communs aux programmes des concours administratifs en insistant sur les mécanismes économiques, la croissance et les fluctuations, la monnaie et les marchés des capitaux, l'intervention de l'Etat et la politique économique, la politique budgétaire et sa mise en œuvre, les fondements de la politique monétaire et la politique monétaire européenne, la mondialisation et les échanges internationaux... Chaque entrée cherchera à s'appuyer sur l'actualité économique afin de mieux comprendre les enjeux de société.

▶ Droit - institutions constitutionnelles et administratives

Le cours analyse dans une première partie les notions principales du droit public : sont ainsi étudiés les concepts de constitution, de séparation des pouvoirs et de hiérarchie des normes. Une place spécifique est accordée au droit positif français et notamment aux juges du système français. La seconde partie du cours traite de la place particulière qu'occupe le droit de l'Union européenne au sein du système français : seront notamment étudiés la valeur des normes de l'UE et le rôle des juges français et de la Cour de justice de l'Union européenne.

La troisième partie du cours traite des principales institutions administratives françaises et leurs caractéristiques (pouvoirs, limites, contours) : seront ainsi analysés le Président de République, le gouvernement et le Parlement ainsi que l'ensemble du système juridictionnel français.

▶ Séminaire de méthodologie aux concours (semestre 1 & 2)

Ce séminaire se déroule sur les deux semestres. Il abordera les techniques de note de synthèse en 5 heures, exposé oral, dissertation, différentes notes administratives, synthèses etc.

▶ Anglais (semestre 1 & 2)

Cet enseignement à distance sur 2 semestres est conçu pour aider les étudiants à acquérir et maîtriser un outil essentiel pour la compréhension des textes et travaux de sciences sociales, et pour l'expression et la communication scientifique. Cet enseignement à distance est structuré pour aider les étudiants à développer et perfectionner leurs compétences orales et écrites en anglais.

Prérequis : Il n'y a pas de prérequis en anglais pour cette formation. J'essayerai de vous accompagner tous, quel que soit votre niveau initial, à réaliser votre potentiel. Afin de rappeler les bases des niveaux B1-B2, il y aura un travail régulier de grammaire à effectuer en plus des autres travaux.

► Sociologie de l'action publique

Qu'est-ce qu'une politique publique ? Et pourquoi faut-il l'étudier ? La mise en œuvre des politiques publiques et leur évaluation. Les instruments des politiques publiques. L'opinion publique, les acteurs politiques et les politiques publiques. Appréhender les politiques publiques théoriquement Politiques publiques et marché: les variétés du capitalisme Politiques publiques européennes et internationales.

► Culture générale

Bien qu'engagés depuis plusieurs années dans un processus d'*aggiornamento* en écho au débat sur la sélectivité de la Culture générale, les concours de recrutement à la fonction publique maintiennent généralement au nombre des épreuves d'admissibilité une question portant sur l'évolution globale du monde contemporain et sur le mouvement des idées. C'est à s'y préparer au mieux que vise ce cours. Cependant, enseigner la culture générale serait en effet une gageure si l'on oubliait qu'il s'agit d'abord et surtout de maîtriser les règles d'une argumentation problématisée, progressive et personnelle, et de mobiliser les savoirs en tout genre des candidats en vue d'une démonstration critique. C'est donc là un exercice qui s'apprend ou se réapprend. A cette fin, quelques-unes des thématiques centrales pour les concours seront explorées à partir d'une gamme variée d'entraînements (sujets-types corrigés, débats, fiches de lecture ou dossiers).

Semestre 2 : De janvier à juin

► Le droit international public

Ce cours a pour objectif d'appréhender les mécanismes de fonctionnement du droit international public et son lien inextricable avec la politique internationale. Le droit international public est, par définition, le droit qui régit les rapports entre Etats. Cependant, ces derniers n'ont cessé, depuis la naissance de l'Etat moderne, de brandir le principe de souveraineté face à toute tentative de création d'un pouvoir international supra-étatique apte à sanctionner ces entités souveraines que sont les Etats. Dès lors, le droit international serait-il un droit virtuel ? Aujourd'hui, le droit international public est plus fragilisé que jamais et certains internationalistes en viennent même à douter de sa réelle existence à tel point qu'il est souvent perçu comme le « fils illégitime » de la politique internationale et du jeu de puissance interétatique. En effet, le droit international et les relations internationales sont de plus en plus considérés par les spécialistes de ces deux domaines comme les deux faces d'une seule pièce. Ce cours visera, d'une part, à analyser les forces, les faiblesses et surtout l'efficacité de cette branche du droit à travers ses origines, ses sources, ses juridictions, ses liens avec le droit interne et la réalité de sa mise en œuvre. D'autre part, ce cours portera une attention particulière sur les implications concrètes, juridiques et surtout politiques à la fois au niveau interne et international, du caractère purement « consensuel » des normes juridiques internationales, en s'appuyant principalement sur la jurisprudence internationale qui, malheureusement, n'a cessé de montrer ses limites.

► **Finances Publiques**

Ce cours sera organisé autour de trois grandes parties :

Les finances de l'Etat

Les Finances publiques locales

Les finances publiques communautaires

► **Institutions publiques françaises**

Révision générale des politiques publiques, loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, conseils généraux devenus conseils départementaux, processus de métropolisation... Les institutions publiques françaises connaissent depuis plusieurs années un mouvement de réforme en profondeur venant bousculer l'ensemble des cadres existants.

Tout en exposant clairement la structuration actuelle des institutions publiques grâce à une distinction entre l'administration d'Etat et l'administration locale, ce cours d'institutions publiques propose d'interroger le processus historique de construction des administrations françaises et de soulever progressivement les enjeux actuels et à venir de la réorganisation institutionnelle à l'œuvre. Diversification, adaptation, pluralité et coopération sont en effet aujourd'hui les maîtres mots d'institutions françaises ancrées dans un contexte globalisé.

► **Science administrative**

Il s'agit d'une approche de l'administration qui se distingue de celle prévue par l'étude des Institutions administratives et du Droit administratif. Néanmoins, de nombreux recoupements existent entre ces matières toutes dédiées à leur manière à l'administration publique, et dont les spécialistes universitaires sont les « administrativistes », c'est-à-dire des spécialistes de l'administration. L'ensemble de ces matières constitue un prérequis pour quiconque souhaite devenir un agent public (fonctionnaire/contractuel) et exercer des fonctions publiques. L'objectif pour l'apprenant est de se constituer une culture générale administrative, car l'administration est un univers spécifique, avec son histoire, ses codes, ses rouages, ses valeurs, ses principes, ses réformes...